

REGLEMENT DU JEU RFM
« JEU SMS »
Saison 2025/2026
ADDITIF°22

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 25 avril à 00h01 au 26 avril 2026 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

➤ **Pour l'application de l'article 4 :**

Support : 7 39 16 (3 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)

Code : MICHAEL

Le nombre maximum de participations autorisées pour la Période de jeu et par participant est de 3 (trois) participations auxquelles peut s'ajouter 1 (une) participation « bonus » visant à multiplier leur participation.

➤ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, **1 (un) gagnant** sera tiré au sort parmi l'ensemble des inscrits.

➤ **Pour l'application de l'article 6 :**

⇒ **1 lot « 1 Pack « Les Enfoirés » »** d'une valeur unitaire de 429 (quatre cent vingt-neuf) euros

Le pack comprend :

- 1 double vinyle de la B.O du film « MICHAEL »
- 1 Platine Bluetooth JBL SPINNER BT GOLD

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.